

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Desmet, Péron, Hédin, Maugez, Ferdoelle, Beeuwsaert, Maron
Mmes Bellu, Parmentier.

ABSENTS : Mme Bellay (pouvoir à M. Desmet), M. Gille (pouvoir à Mme Bellu), Mme Dewulf (pouvoir à M. Daniel), M. Boucher (pouvoir à M. Ferdoelle), Mme Crampon.

Monsieur Hédin a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Procès-Verbal 1.2020

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

- REVALORISATION DU LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Vu la période annuelle ouvrant droit à la révision du prix des loyers, vu l'indice INSEE au 3^{ème} trimestre 2019, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser le loyer du logement Place Saint-Georges à compter du 1^{er} Décembre 2019. Vu les travaux à réaliser dans le logement au N° 67 Bis Grande Rue, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas réévaluer le loyer au 1^{er} Décembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de réévaluer le logement Place Saint-Georges à compter du 1^{er} Décembre 2019.
- de ne pas réévaluer le loyer du logement au N° 67 Bis Grande Rue à compter du 1^{er} Décembre 2019.

- INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR :

Monsieur le Maire présente le décompte du receveur municipal pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au receveur municipal une indemnité de budget fixée pour l'année à 30,49 € brut.

- PLUI-H : VALIDATION, NON VALIDATION OU MODIFICATION DES CARTES DE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la carte de zonage sur le territoire de Hanvoile. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas valider la carte de zonage telle qu'elle est proposée.

Suite au rendez-vous avec le Responsable d'Aménagement du Territoire Urbanisme de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, le conseil municipal décide d'apporter les modifications proposées.

- RETOUR DU PATRIMOINE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DE LA COMPÉTENCE DÉFENSE INCENDIE, RÉALISÉES JUSQU'EN 2015 INCLUS PAR LE SIEAB POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE :

M. le Maire rappelle que la compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense d'incendie aux communes adhérentes a pris fin au

1^{er} janvier 2020. Seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB jusqu'au 30 juin 2025.

Après concertation, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, d'intégrer les travaux d'investissement de défense incendie évalués par dispositif et réalisés jusqu'en 2015 inclus au patrimoine communal, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif.

- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

M. le Maire présente au conseil municipal la convention territoriale globale entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Caisse d'Allocations familiales de l'Oise et la commune.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ladite convention.

- AUTORISATION SIGNATURE DEVIS CONTRÔLE AMIANTE POUR TRAVAUX RUE DE VILLEMBRAY :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux prévus rue de Villembray font l'objet de contrôle d'amiante. Il présente donc le devis de l'entreprise « A3C DIAGNOSTICS ENROBES » prévu à cet effet, s'élevant à un montant de 1632,00 € TTC. Celui-ci comprend le prélèvement, le rapport d'analyse et le forfait de déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis.

- AUTORISATION PAIEMENT INVESTISSEMENT :

Vu les travaux d'isolation acoustique qui ont dû être effectués pour la salle des fêtes, ainsi que la nécessité de renouvellement de matériel, le conseil municipal autorise M. le Maire à régler en avance, si nécessaire, le paiement des dépenses d'investissement prévues au budget 2020.

- QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire établit le tableau des permanences concernant les élections municipales du 15 mars prochain.

M. Le Maire informe le conseil municipal que des devis ont été reçus en mairie concernant la tonte de la commune pour l'année 2020. D'autres demandes de devis ont été faites.

M. Desmet informe le conseil municipal que l'opération « Hauts de France propres » aura lieu le dimanche 8 Mars.

M. Desmet informe le conseil municipal des différentes propositions concernant le site internet de la Mairie.

M. Hédin signale qu'une bordure de trottoir rue Rouge est détériorée.

M. Beeuwsaert signale que l'intervenante du centre social pour l'aide aux démarches administratives, qui se déroule le jeudi matin à l'Agence Postale, n'a pas de connexion internet et manque d'un espace confidentiel pour accueillir les habitants. M. le Maire répond qu'un rendez-vous sera fixé avec les gestionnaires afin de trouver une solution convenable.

M. Maron informe avoir retrouvé des carcasses de sangliers.

Mme Parmentier signale un regard bruyant au niveau du N°28 Grande Rue.

M. le Maire informe qu'après concertation avec les bénévoles de la bibliothèque municipale et au vu de la fréquentation, celle-ci sera fermée le lundi et restera ouverte le mercredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes